



Fédération
des acteurs de
la solidarité

UN ABRI

Mieux accueillir les femmes

POUR

dans les centres d'hébergement mixtes

TOUTES

Rapport n°3
**Préconisations
pour les pouvoirs
publics**

Document écrit
par la Fondation
des Femmes
et la Fédération
des acteurs
de la solidarité



INTRODUCTION

Le projet « Un Abri pour Toutes » est né à la suite des témoignages de femmes sans domicile qui expliquaient préférer dormir à la rue plutôt qu'en structure d'hébergement d'urgence mixte. La Fondation des Femmes a voulu mieux comprendre en quoi ces lieux ne permettaient pas aux femmes de s'y sentir en sécurité, et de proposer des solutions et des partenaires à même d'y remédier. L'association Aurore, ainsi que la Fédération des Acteurs de la Solidarité et la Fédération Nationale Solidarité Femmes l'ont ensuite rejoint pour partager la même ambition d'améliorer l'accueil des femmes dans les centres d'hébergement d'urgence mixtes.

Les femmes représentaient en 2012 déjà 36% des personnes hébergées dans les structures collectives. Si aucune nouvelle enquête sur la population hébergée n'a malheureusement été menée par l'INSEE depuis 2012, on peut penser que cette proportion n'a pas baissé depuis, voire qu'elle a plutôt tendance à augmenter.

Une partie de ces femmes est hébergée dans des structures non mixtes, parfois spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violences. Une autre, notamment celles accompagnées de leurs enfants, est hébergée dans des hôtels sociaux dans des conditions précaires et avec un coût très important par rapport à la qualité de la prestation. Enfin, de nombreuses femmes sont hébergées dans des structures mixtes composées d'un public divers dans des proportions variables : femmes et hommes seuls, couples, familles avec un ou deux parents.

Le projet « Un Abri Pour Toutes » s'est attaché à étudier de plus près la situation des femmes hébergées dans 3 CHU franciliens : les CHU Promesse de l'Aube et Bastion de Bercy de l'association Aurore à Paris, et le CHU Ernest Savart de l'association La Main Tendue à Montreuil. Le choix de se focaliser sur les CHU était motivé par le fait que la majorité des places créées aujourd'hui le sont dans ces structures dans lesquelles, alors que les personnes sont censées transiter, y restent des mois, parfois des années. Ce, en dépit d'un accompagnement faible et d'un agencement des lieux inadéquat pour une résidence de moyen terme.

Ce premier audit a montré que dans ces structures, la question des violences de genre et des problématiques spécifiques des femmes n'était pas prise en compte de manière structurelle. Bien sûr, les professionnel·les s'attachent à accompagner au mieux chaque individu dans la limite de leurs moyens et temps. Mais cette première phase du projet, qui a amené 57 femmes et 20 professionnel·les à témoigner, a révélé qu'aucun accompagnement adapté n'existait au sein des CHU. Pourtant, cette étude a également montré que l'expérience des violences de genre était partagée par la quasi-totalité des femmes dans leur parcours (93% en font état). Plus frappant encore : parmi celles-ci, 86% n'avaient jamais évoqué ces violences au sein de la structure dans laquelle elles étaient hébergées et 53% en parlaient même pour la première fois de leur vie grâce à cette enquête. Cela témoigne d'un sujet qui dépasse les lieux de l'hébergement : celui de l'invisibilisation

globale des violences faites aux femmes, notamment chez celles qui sont les plus précaires. Cet audit a également révélé que les intervenant·es sociaux·ales étaient souvent démuni·e·s face aux situations de violences pouvant leur être rapportées.

Enfin, cet audit a été complété d'un rapport réalisé par Genre et Ville, association spécialisée dans les marches exploratoires et dans l'agencement genré des lieux. Celui-ci a montré une occupation très inégale et un rapport très différent aux espaces de vie des CHU. Par exemple, le soir, 60% des femmes disent éviter de se déplacer dans les centres, obéissant à une sorte de « couvre-feu intériorisé » du fait de leur sentiment d'insécurité. La conception des centres, l'agencement des espaces et la répartition entre espaces collectifs et espaces individuels révèlent une non-prise en compte des besoins et des réalités spécifiques des femmes et perpétuent une occupation très inégalitaire des lieux d'hébergement qui sont pourtant censés accueillir toutes et tous de manière équivalente. Là encore, on considère que l'organisation des centres est « neutre » du point de vue du genre alors qu'elle perpétue voire accentue des rapports déjà inégalitaires.

Les centres d'hébergement mixtes sont des lieux de vie en collectif comme les autres. S'y reproduisent les mêmes schémas sociaux que partout dans la société. Mais le public féminin de ces centres, en état de très grande précarité, est particulièrement exposé aux violences et invisibilisé. Il est donc nécessaire d'y prêter une attention particulière et d'y répondre.

LE PROJET « UN ABRI POUR TOUTES » DÉMONTRE QU'IL EST NÉCESSAIRE, ET POSSIBLE, DE FAIRE CESSER L'INVISIBILISATION DES VIOLENCES VÉCUES PAR LES FEMMES HÉBERGÉES, AINSI QUE D'AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE VIE ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES CENTRES MIXTES.

De nombreuses problématiques soulevées dans le cadre de ce projet nécessitent de faire évoluer les politiques publiques et les pratiques dans le secteur de l'hébergement. Cette synthèse rassemble les principales préconisations et s'adresse à toutes les décideur·es public·que·s, en capacité d'agir, qu'il·elle·s soient politiques, administratifs, nationaux ou locaux. Les propositions de ce document pourront, nous l'espérons, donner lieu à des changements d'ordre législatif, réglementaire, budgétaire, ou encore faire évoluer les pratiques administratives.

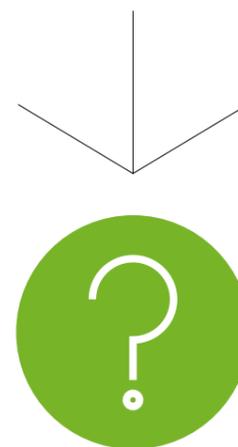
CES PRÉCONISATIONS SE DÉCLINENT

EN 4 CATÉGORIES : Se donner les moyens de prendre en compte les spécificités des femmes dans l'orientation et l'accompagnement **(1)** ; Améliorer la formation et la sensibilisation des professionnel·les **(2)** ; Concevoir, construire et aménager les centres d'hébergement en prenant en compte les femmes et l'organisation de la mixité **(3)** ; Mieux répondre aux besoins globaux en matière d'hébergement **(4)**.

1

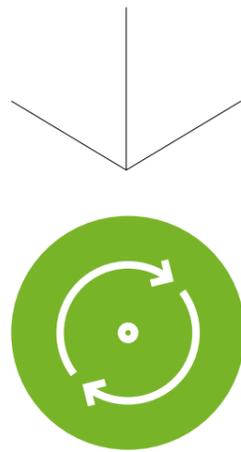
SE DONNER
LES MOYENS DE
PRENDRE EN COMPTE
LES SPÉCIFICITÉS
DES FEMMES DANS
L'ORIENTATION
& L'ACCOMPAGNEMENT

Les centres d'hébergement d'urgence, comme leur nom l'indique, n'ont en théorie pas vocation à accueillir les personnes dans la durée mais plutôt à servir de « sas » avant une proposition d'hébergement ou de logement plus qualitative et adaptée aux besoins spécifiques de la personne. Cependant, la saturation des dispositifs d'hébergement en a fait des lieux de relative sédentarité, où des personnes peuvent vivre des mois, voire des années avec un accompagnement très limité, bien que plus important que celui qui peut exister dans les hôtels sociaux. De plus, le fonctionnement habituel des dispositifs et d'orientation vers l'hébergement, fondés sur un principe d'accueil inconditionnel et universel, peut avoir pour effet d'invisibiliser les besoins spécifiques. C'est notamment le cas des besoins d'accompagnement liés à des violences subies par les femmes, qui sont souvent d'ailleurs corrélées à la précarité dans laquelle elles se trouvent. On doit donc se donner les moyens de mieux les prendre en compte.



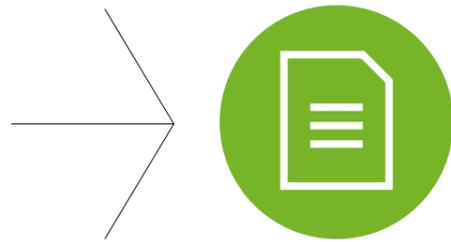
FAIRE DU QUESTIONNEMENT
SYSTÉMATIQUE SUR
LES VIOLENCES UN PRINCIPE
CLÉ DE L'ORIENTATION
& DE L'ACCUEIL EN
HÉBERGEMENT

Il est essentiel que les écoutant.es disposent des moyens, du temps et de la formation adéquate pour identifier les femmes victimes de violences qui appellent le 115, notamment par le biais du questionnement systématique, c'est-à-dire le fait de poser directement la question des violences potentiellement subies. D'abord pour évaluer le danger potentiel dans lequel se trouverait une femme et agir en fonction, ensuite pour proposer une orientation adaptée soit vers une structure spécialisée, soit si cela n'est pas possible vers un hébergement généraliste couplé à un accompagnement spécifique. Il est également important que lorsqu'une situation de violences est à l'origine de l'orientation, celle-ci soit spécifiée pour qu'une vigilance quant à cette problématique existe une fois la personne hébergée. De la même manière, le questionnement systématique doit être intégré aux grilles d'entretien d'accueil en structure d'hébergement pour permettre aux intervenant.es sociaux.ales d'identifier et d'orienter ces femmes de manière adéquate. Libérer l'écoute, c'est libérer la parole.



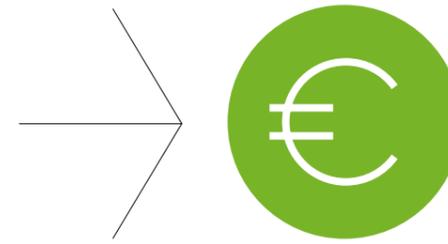
CONDITIONNER, SOUS UN DÉLAI DE 2 ANS, LA CRÉATION DE PLACES D'HÉBERGEMENT MIXTE À L'EXISTENCE D'UN PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES DE GENRE & DE PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Aujourd'hui les cahiers des charges des services de l'Etat menant à la création de places d'hébergement ne demandent aucun élément particulier aux opérateurs concernant la gestion de la mixité et plus particulièrement l'attention qui doit être portée aux violences de genre. Dans le cadre du projet Un Abri Pour Toutes, la Fondation des Femmes et la Fédération des acteurs de la solidarité ont publié un guide contenant les éléments que devraient contenir ces protocoles : prise en compte des besoins spécifiques des femmes, prise en charge des violences de genre, diffusion d'une culture de l'égalité. La création et l'appropriation par les équipes de ces protocoles sont la condition d'un meilleur accueil des femmes en centre d'hébergement mixte.



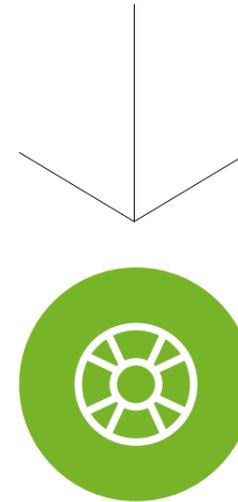
RENDRE OBLIGATOIRE LA DIFFUSION D'INFORMATIONS ET D'OUTILS DE PRÉVENTION SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU SEIN DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Avoir accès à l'information est la condition sine qua non à la prise de conscience des violences subies, ou à l'engagement de démarches pour se faire aider. L'information des femmes sur les violences et les démarches possibles doit être accessible facilement, en plusieurs langues et dans différentes formes dans tous les lieux d'accueil et d'hébergement fréquentés par des femmes.



FINANCER LA MISE EN PLACE DE RÉFÉRENT·E·S ÉGALITÉ DANS LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT MIXTE

La mise en place d'un.e ou plusieurs référent.es égalité au sein des structures d'hébergement permet d'impulser des actions régulières auprès des personnes hébergées et des professionnel.les, d'assurer le suivi de la question des violences (via les remontées d'incidents et les enquêtes résident.es par exemple), de proposer la mise en place d'actions à destination des résident.es et des professionnel.les, et d'être identifié.e par les personnes hébergées comme personne de confiance. Aujourd'hui, au vu des financements existants les opérateurs n'ont pas les moyens de financer ce type de missions, qui devraient être budgétisées dans les conventionnements Etat/opérateurs.



RENFORCER LA CAPACITÉ DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DU TERRITOIRE À APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE ET À INTERVENIR DANS LES STRUCTURES GÉNÉRALISTES

La plupart des territoires sont dotés d'associations qui accompagnent des femmes victimes de toutes formes de violences. Les associations généralistes n'ont pas vocation à, ni les moyens de prendre en charge ces accompagnements spécifiques. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur un réseau associatif spécialisé, qui devrait être financées par les pouvoirs publics à la hauteur des besoins identifiés et être ainsi en capacité d'accompagner les femmes qui en ont besoin, d'intervenir régulièrement au sein des structures généralistes et de répondre aux besoins de formation des professionnel.les du territoire en contact avec des femmes victimes de violences.

2 AMÉLIORER LA FORMATION & LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNEL·LE·S

Le déficit de formation des professionnel.les de différents secteurs et institutions (police, justice, éducation, santé...) quant aux mécanismes et conséquences des violences de genre est l'une des causes de notre difficulté à les faire reculer globalement dans la société. Le secteur social, et en particulier de l'hébergement, n'échappe pas à cette situation. Pourtant, ces professionnel.les sont à bien des égards en première ligne pour aider les femmes victimes de violences. Ils et elles devraient être mieux outillé.es et formé.es tout au long de leur carrière pour savoir repérer, protéger et orienter les femmes victimes de violences.

SYSTÉMATISER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES INTERVENANT·E·S ET DES CADRES DU SECTEUR SOCIAL SUR LES VIOLENCES DE GENRE ET LE REPÉRAGE, LA PROTECTION ET L'ORIENTATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Le rapport d'audit Un abri pour toutes a montré à la fois un manque de connaissance de la réalité des violences vécues par les femmes hébergées de la part des intervenant.es sociaux.ales, mais aussi une ouverture et une volonté d'agir fortes sur ce sujet. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de faire en sorte que les violences faites aux femmes fassent partie des modules obligatoires de la formation initiale des intervenant.es et cadres du secteur social, et de la rendre obligatoire en continu également.

EXIGER QUE LES PRESTATAIRES MOBILISÉS SUR LA CONSTRUCTION OU L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'HÉBERGEMENT MIXTE SOIENT FORMÉS À LA QUESTION DES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LES ESPACES

De par la construction sociale du genre, femmes et hommes n'occupent pas les espaces de la même manière, que ce soit dans l'espace public, collectif ou privé. Il peut en ressortir une aggravation des sentiments d'insécurité pour les femmes, une sous-occupation des espaces collectifs, souvent totalement ignorés. La conception des espaces au sein des structures d'hébergement doit prendre en compte ces dynamiques de genre. Une manière de l'intégrer est de faire de la formation des prestataires à l'impact du bâti et des espaces sur le genre (architectes notamment) un prérequis.

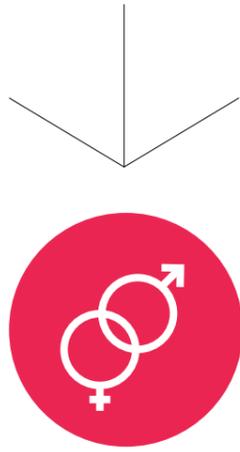
3 CONSTRUIRE & AMÉNAGER LES CENTRES D'HÉBERGEMENT EN PRENANT EN COMPTE LE GENRE & L'ORGANISATION DE LA MIXITÉ

La conception des lieux d'hébergement ne répond pas à des objectifs d'inclusion ou d'égalité des publics. Or, comme tout espace collectif, ces espaces ne sont pas neutres du point de vue du genre. Les hommes s'approprient davantage les espaces collectifs dans les structures d'hébergement. Ces espaces sont alors souvent perçus comme hostiles ou dangereux, notamment le soir, par les femmes. Les lieux de "stagnation", lorsqu'ils ne sont pas régulés, sont facteurs d'insécurité ou de sentiment d'insécurité pour les femmes tout comme la disposition des sanitaires lorsqu'ils sont collectifs. Plus globalement, plus les structures d'hébergement seront constituées d'unités de vie à taille humaine, plus l'ensemble des personnes hébergées sera en capacité de s'approprier les lieux de manière équitable.

RENDRE OBLIGATOIRE LA PRISE EN COMPTE DES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LES CAHIERS DES CHARGES LIÉS À LA CRÉATION DE STRUCTURES D'HÉBERGEMENT OU À L'OUVERTURE DE PLACES D'HÉBERGEMENT EN MIXITÉ, TANT SUR LA CONSTRUCTION DES CENTRES QUE LE PROJET SOCIAL

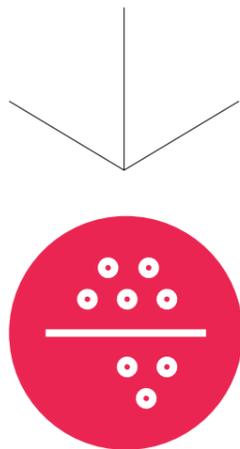
EXIGER UN AGENCEMENT DES ESPACES ET UNE ARCHITECTURE QUI ANTICIPENT LA MIXITÉ ET PRENNENT EN COMPTE LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES :

- Prévoir systématiquement une aile femmes ou femmes familles sécurisée avec un espace collectif
- Sécuriser les accès aux espaces réservés femmes
- Prévoir des espaces de stockage pour les familles aux étages où elles sont hébergées
- Placer les ascenseurs à proximité des chambres des familles
- Sortir de la dichotomie « espaces collectifs » en bas / chambres en haut pour aller vers la conception de plus petites unités de vie mêlant chambres et espaces collectifs à taille humaine
- Privilégier des sanitaires et salles de bain individuelles. Lorsque ce n'est pas possible, il faut des toilettes réservées aux femmes à proximité de leurs chambres, sans qu'elles aient à traverser des espaces occupés par des hommes pour s'y rendre, notamment la nuit.
- Des espaces extérieurs conviviaux, apaisés et suffisants
- Une implantation dans des quartiers non stigmatisés ni excentrés notamment par rapport aux transports en commun
- Penser les accès au centre de manière à ce qu'ils soient sécurisants pour les personnes accueillies (éclairage, environnement...)



INTÉGRER LA NOTION DE GENRE DANS LE PROGRAMME D'HUMANISATION DES CENTRES

Le programme d'humanisation vise la réhabilitation de structures d'hébergement existantes afin de garantir des conditions d'hébergement respectueuses des personnes et de repenser les modalités de fonctionnement et le projet social de la structure en y associant les résidents. Si le meilleur accueil des familles en structure d'hébergement est intégré aux objectifs de la politique d'humanisation, ce n'est pas le cas des questions de mixité de genre. Or ces financements pourraient être un levier important pour transformer les structures existantes afin d'y prendre en compte la gestion de la mixité ou la prévention des violences de genre. Afin de le permettre, nous proposons d'intégrer obligatoirement cette dimension à tous les projets d'humanisation pour que le réaménagement des espaces prenne en compte les critères listés plus haut.



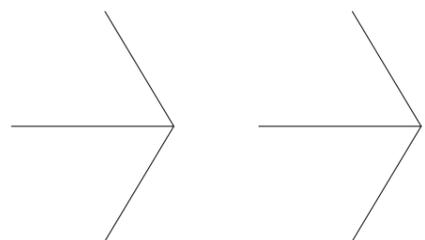
FAVORISER LA SUPÉRIORITÉ NUMÉRIQUE DES FEMMES & FAMILLES AU SEIN DES CENTRES MIXTES

Là où les femmes sont plus nombreuses que les hommes (ex : CHU Ernest Savart à Montreuil dans le cadre du projet Un Abri Pour Toutes), celles-ci se sentent plus en sécurité et s'approprient mieux les espaces que lorsqu'elles sont en minorité. Les SIAO devraient prendre en compte cette donnée dans l'orientation vers des structures d'hébergement mixtes. Cet équilibre femmes/hommes dans les structures doit pouvoir également s'anticiper par des cahiers des charges plus précis sur la typologie de publics accueillis, sans remettre en question le principe d'accueil inconditionnel, ce qui implique davantage de places d'hébergement pour toutes les personnes sans domicile.

4

DES POLITIQUES
D'HÉBERGEMENT
QUI DOIVENT MIEUX
RÉPONDRE AUX
BESOINS GLOBAUX

Le projet “Un Abri Pour Toutes” répond à une problématique, celle de l'accueil insatisfaisant des femmes en structure d'hébergement mixte, qui est aussi le symptôme de questions plus globales qui se posent sur les politiques d'hébergement : le manque de places d'hébergement en non mixité, notamment spécialisées pour accueillir les femmes victimes de violences et le sous-financement global des places d'hébergement, notamment concernant les créations les plus récentes, qui réduit les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes et nuit donc à la prise en compte des problématiques spécifiques.



AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES D'HÉBERGEMENT EN NON MIXITÉ, NOTAMMENT POUR HÉBERGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

40% des femmes interrogées dans le cadre du rapport d'audit du projet “Un Abri Pour Toutes” indiquent qu'elles souhaiteraient vivre en non mixité. Les associations estiment qu'il manque au moins 2000 places d'hébergement spécialisé pouvant accueillir de manière adaptée et spécialisée des femmes victimes de violences, qui le sont aujourd'hui soit dans des hôtels sociaux soit dans des structures mixtes sans accompagnement approprié. Au-delà des femmes dont l'orientation vers l'hébergement est une conséquence directe de violences subies, le parcours émaillé de violences de la plupart des femmes sans domicile peut légitimement les amener à vouloir se reconstruire à l'abri de la présence masculine qui peut réveiller des traumatismes, d'autant plus lorsqu'elle génère des violences dont on sait qu'elles sont une réalité dans les structures d'hébergement. Si l'on peut et doit améliorer l'accueil des femmes en hébergement mixte, il faut également créer des places d'hébergement spécialisé dans l'accueil des femmes, notamment victimes de violences.

AUGMENTER LE FINANCEMENT GÉNÉRAL DES PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le financement actuel des créations de places d'hébergement ne permet pas aux associations et opérateurs de fournir des prestations à la hauteur des besoins des personnes en matière d'accompagnement, notamment pour les situations les plus complexes dont les violences de genre font partie. Un meilleur financement permettra d'améliorer d'une part la qualité de l'accompagnement, et donc de mieux repérer et orienter les femmes victimes de violences ainsi que de mettre en place des pratiques permettant une meilleure prise en compte des rapports hommes/femmes au sein de la structure. D'autre part, c'est la condition d'espaces répondant au besoin d'intimité des personnes, dont on a constaté qu'il était particulièrement important pour les femmes. A ce titre, la Fédération des acteurs de la solidarité préconise un financement plancher à 25€/jour en région et 34€/jour en Ile-de-France et en Outre Mer.

PRIVILÉGIER LA CRÉATION DE STRUCTURES À TAILLE HUMAINE

Ces dernières sont plus à même de favoriser le vivre-ensemble et une humanisation de l'accueil en structure collective. Plus les structures sont grandes, plus les rapports humains au sein des lieux d'hébergement sont complexes et moins les actions mises en place par les professionnel·les pour penser et organiser la mixité ont d'impact. Il est donc essentiel de limiter voire de proscrire le développement de structures d'hébergement accueillant un très grand nombre de personnes, et de favoriser le développement de structures à taille humaine ou de l'hébergement en diffus, et évidemment l'accès au logement.

UN ABRI POUR TOUTES

EN CHIFFRES

77 PERSONNES DONT
57 PERSONNES HÉBERGÉES
& **20** PROFESSIONNEL·LE·S
interrogé·e·s dans le cadre
de l'audit des 3 CHU participants

3 ATELIERS ORGANISÉS
par Genre et Ville au sein même
des structures d'hébergement,
OÙ **27** PERSONNES HÉBERGÉES ONT
PU S'EXPRIMER SUR LEUR RAPPORT
À LEURS ESPACES DE VIE

6 SESSIONS DE FORMATION
DE PROFESSIONNEL·LE·S
SUR L'APPRÉHENSION
DES VIOLENCES DE GENRE

50 ASSOCIATIONS MISES EN RÉSEAU
DES DIZAINES DE PERSONNES
IMPLIQUÉES ! MERCI!

REMERCIEMENTS

Ce document est issu d'un projet qui a pu voir le jour grâce au soutien de la Fondation Up, de Cityzen, de la région Ile-de-France et de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.



Il a été rédigé par les équipes de l'association de soutien de la Fondation des Femmes et de la Fédération des acteurs de la solidarité, à l'appui des nombreux échanges et activités du projet Un Abri Pour Toutes et des apports de l'ensemble des parties prenantes du projet : associations, structures d'hébergement, professionnel·les et expert·e·s.





UN ABRI POUR TOUTES

Octobre 2021

Fondation des Femmes
9 rue de Vaugirard
75006 Paris

fondationdesfemmes.org
bonjour@fondationdesfemmes.org

maquette et mise en page : yay.graphisme